

Parcours Médecine Humanités avec Lyon 1 - Convention

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 24 mai 2023 portant nomination de Emmanuel Trizac dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2025-075 du 15 septembre 2025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu l'avis du CEVE du 4/12/2025,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 11 décembre 2025, prend la délibération suivante :

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve la convention Parcours Médecine Humanités jointe à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 11 décembre 2025

Le Président de l'ENS de Lyon

Emmanuel Trizac

Emmanuel TRIZAC
Président
Ecole Normale Supérieure de Lyon

Modalités de recours contre la présente délibération : En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon.

Date de transmission au MESR : 16/12/2025

Date de publication sur le site internet de l'Ecole : 16/12/2025



**CONVENTION CADRE
ENTRE
L'UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD-LYON 1
ET
L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON ET LES HOSPICES CIVILS DE
LYON**

**L'Université Claude Bernard Lyon1 (UCBL),
43 boulevard du 11 novembre 1918 - 69622 Villeurbanne cedex
Représentée par son Président, Bruno LINA
ci-après désignée « UCBL »**

Et

**L'École normale supérieure de Lyon,
15 parvis René Descartes – BP 7000 – 69342 Lyon Cedex 07
Représentée par son Président, Emmanuel TRIZAC
ci-après désignée « ENS de Lyon »**

Et

**Le Centre Hospitalier Universitaire de Lyon dénommé Hospices Civils de
Lyon
sis 3 quai des Célestins - 69002 Lyon
Représenté par Raymond LE MOIGN
ci-après désigné « HCL »**

Article 1er – Objet du partenariat

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre d'un double cursus « Médecine / Humanités » entre l'UCBL et l'ENS de Lyon et les conditions de prise en charge financière par les parties des bourses et allocations de thèses des étudiants de santé inscrits au double cursus Médecine / Humanités UCBL - ENS de Lyon.

Article 2 : Modalités du cursus « Médecine / Humanités »

Ce double cursus s'adresse à des étudiants engagés dans un cursus de médecine, pharmacie, maïeutique ou dentaire. Il a pour objectif de former des praticiens en santé ayant une formation scientifique de haut niveau. Le recrutement des étudiants est réalisé dans le cadre d'un concours national.

La capacité d'accueil du double cursus est de 5 étudiants par promotion.

Les étudiants sélectionnés pour effectuer ce double cursus (annexe 3 : modalités du concours) poursuivent leur troisième année de médecine (FGSM3), maïeutique, pharmacie ou odontologie, et ils entrent dans la première année du parcours du diplôme de l'ENS de Lyon. En première année du diplôme ils suivent un module interdisciplinaire sur les deux semestres et un séminaire de recherche : ce module coordonne les différentes promotions d'étudiants durant leur double cursus (Annexe 4 : modalités de formation). Pendant ce module, les étudiants acquièrent des connaissances et compétences utiles pour appréhender les enjeux de recherche en humanités, choisir leur discipline en vue du master et développer leur culture scientifique en humanités. Les TP et séminaire ont lieu le jeudi après-midi. Les étudiants accèdent ensuite aux choix de deux années de masters de Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales.

A l'issue de leur FGSM3 et l'obtention de leur licence (nécessaire pour une admission en M1), les étudiants font une interruption d'études pour deux ans. Ils passent en deuxième puis troisième année du diplôme de l'ENS de Lyon et accèdent à un parcours de Master 1 et 2 en choisissant une discipline validée par les responsables pédagogiques du double cursus (Histoire, Philosophie, Sciences sociales, Langues ou Lettres), dit Master Humanités. Au terme de ces deux années, les étudiants valident leur Master dans la discipline choisie. Durant ces deux années, ils suivent le séminaire de recherche le jeudi après-midi.

À l'issue de ces trois années, les étudiants auront le choix entre 2 voies :

- Voie 1 : Ils reprennent les études de médecine, maïeutique, pharmacie ou odontologie en 4^e année (FASM1) avec un stage en laboratoire de recherche en Humanités afin de valider la 4^{ème} année du diplôme de l'ENS ; puis, ils ont la possibilité de réaliser une thèse en Philosophie, Lettres, Histoire ou Sciences sociales au cours de l'internat.
- Voie 2 : Ils poursuivent leur interruption d'études en santé et réalisent une thèse précoce, puis ils reprennent leurs études en santé en 4^{ème} année (FASM1). La première année de la thèse précoce valide la 4^{ème} année du diplôme de l'ENS.

Les étudiants inscrits dans le cadre du double cursus Médecine - Humanités peuvent soumettre un projet de thèse à l'issue du Master 2 pour bénéficier d'une bourse d'études allouée par l'ENS de Lyon pendant trois ans sous condition d'une inscription à une école doctorale dont sont membres l'UCBL ou l'ENS Lyon, et sur décision d'un jury mixte.

Le schéma global du double cursus est défini en annexe 1.

Article 3 – Bourses d'études des étudiants

Les étudiants engagés dans le cursus Médecine / Humanités perçoivent une bourse d'études pendant les deux années de formation en master.

Le montant de la bourse est de 1 000 € par mois soit 12 K€ par an / étudiant.

Article 4 – Allocations doctorales

Le cursus Médecine / Humanités prévoit le financement d'un maximum d'une thèse de sciences humaines et sociales par an et par promotion. Ces allocations de thèse s'adressent aux étudiants du programme qui souhaitent réaliser une thèse en sciences humaines et sociales « précoce » avant la reprise de leur cursus de médecine, pharmacie ou dentaire, ou après avoir terminé leur cursus de médecine, pharmacie, maïeutique ou dentaire.

Le montant des allocations de thèse est égal au montant de l'allocation doctorale fixée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un contrat de 36 mois.

L'attribution de ces allocations est subordonnée à l'inscription du doctorant à une école doctorale dont sont membres l'UCBL et l'ENS de Lyon et sur décision d'un jury mixte ENS-UCBL.

A compter de la rentrée universitaire 2030, une seule allocation doctorale par an sera prise en charge par l'ENS de Lyon.

PROJET DE CONVENTION

Article 5 – Engagement des partenaires

Chaque partie s'engage à financer à parts égales le montant total annuel des bourses et allocations de thèses allouées tel que défini à l'annexe financière (annexe 2). Une demande de mécénat portée par l'UCBL en partenariat avec les HCL et l'ENS Lyon est mise en œuvre : le mécénat réduit d'autant les contributions de chaque partenaire.

Article 6 - Reversement

Les bourses d'études, au nombre maximum de 10 par an, sont versées par l'UCBL. Les HCL et l'ENS Lyon s'engagent à reverser chaque année à l'UCBL, la somme définitive, globale et forfaitaire non assujettie à la TVA correspondant à la moitié du montant engagé par l'UCBL.

L'ENS de Lyon verse une contribution quote-part tant qu'aucun étudiant n'a postulé pour une bourse doctorale. Puis elle se retirera des financements des bourses d'études et contribuera aux allocations doctorales.

Au cours de la quatrième année de la présente convention, le total des sommes engagées par chacun des partenaires est calculé sur les 4 années et, si nécessaire, un reversement est effectué entre les partenaires pour que chacun ait abondé le programme du même montant. La somme maximale ainsi que les modalités de reversement sont indiquées en annexe financière (annexe 2).

Article 7 : Durée

La présente convention prend effet au 1^{er} Janvier 2026. Elle est conclue pour une durée de 4 ans.

Article 8 : Résiliation

La présente convention peut être résiliée de plein droit par l'une des parties en cas de non-exécution par l'autre partie de ses engagements.

Cette résiliation ne deviendra effective qu'un mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec avis de réception à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

Par force majeure, on entend, tout événement extérieur à une partie, imprévisible, irrésistible dans sa survenance et ses effets, et qui rend impossible l'exécution de tout ou partie de la présente convention. Les Parties se réservent la faculté de résilier la présente convention d'un commun accord par un écrit.

Pendant toute la durée prévue à l'article 7, chacune des Parties se réserve la faculté de résilier la présente convention pour un motif d'intérêt général. La Partie souhaitant résilier la convention en informera l'autre Partie six mois avant la date de la résiliation par lettre recommandée avec avis de réception.

Article 9 : Litiges

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, après épuisement des voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents de Lyon.

Fait à Lyon en trois exemplaires originaux,

Le
Pour l'Université Lyon 1
Bruno Lina
Président

Le
Pour l'ENS de Lyon
Emmanuel Trizac
Président

Signature et cachet

Signature et cachet

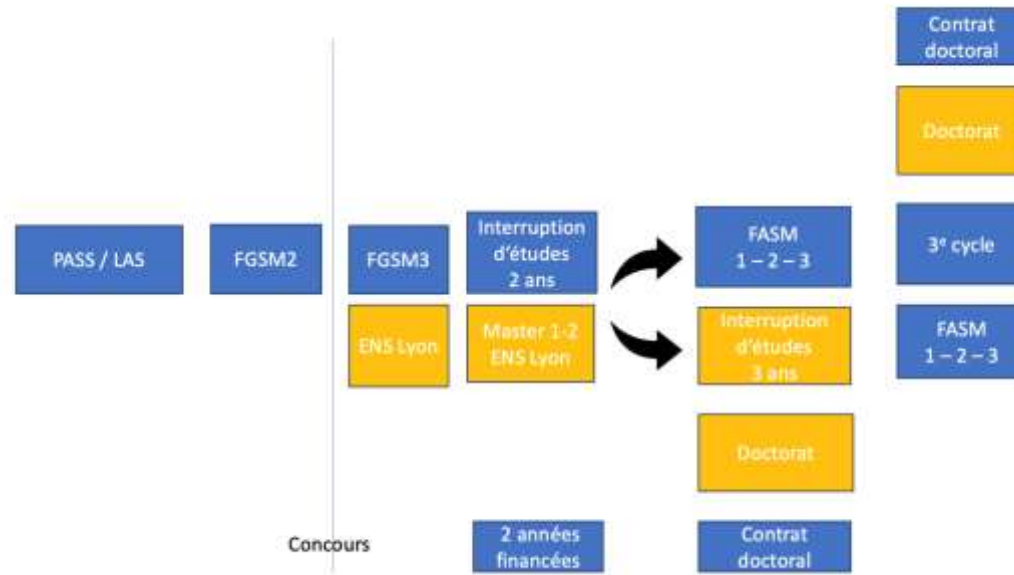
Le

Pour les Hospices Civils de Lyon
Raymond Le Moign
Directeur Général

Signature et cachet

ANNEXE 1

Schéma global du double cursus Médecine / Humanités UCB-ENS-HCL



ANNEXE 2

ANNEXE FINANCIERE

Commenté [SR1]: Si cette annexe n'a pas vocation à être actualisée chaque année, il n'est pas nécessaire qu'elle soit signée par les parties

Article 1 :

Pour une année universitaire, 10 étudiants au maximum sont concernés par l'octroi de bourses qui seront payés par l'UCBL et les HCL selon la répartition suivante :

	Nombre maximum d'étudiants	Coût maximum annuel pour l'UCBL, ENS et les HCL	Engagement maximum annuel par partenaire
En année M1	5	60 K€	20 K€
En année M2	5	60 K€	20 K€
TOTAL	10	120 K€	40 K€

Les HCL et l'ENS s'engagent à verser à l'UCBL la somme définitive, globale et forfaitaire non assujettie à la TVA correspondant à la moitié du montant engagé par l'UCBL soit au maximum 40 000 Euros par partenaire.

Lorsque l'ENS prendra en charge les doctorants, les HCL s'engagent à verser à l'UCBL la somme définitive, globale et forfaitaire non assujettie à la TVA correspondant la moitié du montant engagé par l'UCBL soit au maximum 80 000 Euros.

Pour une année universitaire, 3 étudiants au maximum sont concernés par l'octroi d'une allocation de thèse. Ces doctorants seront payés par l'ENS de Lyon.

	Nombre maximum d'étudiants	Coût maximum annuel pour l'ENS	Engagement maximum annuel ENS
En année 1 de thèse	1	38 616 €	38 616 €
En année 2 de thèse	1	38 616 €	38 616 €
En année 3 de thèse	1	38 616 €	38 616 €
TOTAL	3	115 848 €* 	115 848 €*

* selon le barème des contrats doctoraux fixé par le ministère : 3218 € par mois (coût chargé maximum au 1^{er} janvier 2026)

Comme l'octroi d'un contrat doctoral n'est pas systématique chaque année et que le nombre d'étudiants bénéficiant d'une bourse par promotion peut être inférieur à 5, et qu'une demande de mécénat est faite, les montants engagés par chacun des partenaires sur les 4 années universitaires 2026 à 2030 pourra être inférieure aux sommes maximales apparaissant ci-dessus.

Un calcul des montants réellement engagés par chacun des partenaires sera établi au premier trimestre 2030 par les services financiers de l'UCBL, des HCL et de l'ENS Lyon et un reversement sera effectué entre les 3 partenaires pour que la

contribution finale au programme soit identique pour chacun des partenaires.

Article 2 :

Pour les bourses, le paiement de la somme par les HCL et l'ENS interviendra sur présentation d'une facture émise par l'UCBL à chaque année universitaire. Il sera impératif de mentionner sur la facture le numéro de bon de commande que les HCL et l'ENS Lyon transmettront afin d'en permettre le traitement.

Le paiement se fera par virement administratif sur le compte de l'agent comptable de L'UCBL :

Trésor PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE		TITULAIRE DU COMPTE			
		UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON I AGENCE COMPTABLE 43, boulevard du 11 Novembre 1918 69622 VILLEURBANNE CEDEX			
ADRESSE BANCAIRE DU TITULAIRE DU COMPTE					
DOMICILIATION	Code Banque	Code Guichet	N° de compte	CIB RIB	
TP LYON	10071	69000	00001004330	72	
IDENTIFIANT INTERNATIONAL DU COMPTE (IBAN)					
FR76	1007	1690	0000	0010	0433 072
BANK IDENTIFIER CODE (BIC)					
TRPULFRP1					

Banque de France
1, Rue la Vierge
75001 PARIS

TREASORERIE
HOSP METROPOLE DE LYON
3 QUAI DES CELESTINS
69237 LYON CEDEX 02

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00497 C6920000000 34
IBAN : FR73 3000 1004 97C6 9200 0000 034
BIC : BDFEFRPPCT

Le relevé de compte est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, approuvés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc.).

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	69000	00001004479	13	TRUVOY
Identifiant international de compte bancaire - IBAN				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1007	1690	0000	0010 0447 913
				BIC (Bank Identifier Code)
				TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

ECOLE NORMALE SUP LYON AGENCE

Pour les allocations de thèse, le paiement des sommes sera intégralement pris à la charge de l'ENS chaque année universitaire.

Au 1^{er} trimestre 2030, un calcul des montants réellement engagés (bourses et allocations de thèse) par chacun des partenaires sera établi par les services financiers de l'UCBL, des HCL et de l'ENS. Un reversement sera effectué entre les 3 partenaires par facturation émise par les partenaires concernés.

Le paiement se fera par virement administratif sur le compte de l'agent comptable

PROJET DE CONVENTION

- UCBL : cf. RIB ci-dessus
- HCL : cf. RIB ci-dessus
- ENS : cf. RIB ci-dessus

ANNEXE 3

MODALITES DU CONCOURS

Les candidats sont en 2^e année de médecine, maïeutique, dentaire ou pharmacie. Leur candidature est unique. Le concours national se fonde sur un jury composé de quatre enseignants-chercheurs (deux internes et deux externes) participants au processus de sélection en deux temps : sélection des dossiers reçus, puis participation aux épreuves du concours : 1 écrit et 1 oral. De ce fait, la sélection se déroule en deux temps. Le responsable examine tous les dossiers reçus et les distribue aux rapporteurs du jury.

1. Pour être recevable, les dossiers de candidature seront composés ainsi :

- Un CV d'une page
- La copie des bulletins scolaires (1^e et Terminale), notes du bac et notes des premières années de médecine avec classement
- Une lettre de motivation (une à deux pages maximum). Les candidats devront y indiquer 2 choix de départements auxquels ils souhaiteraient être rattachés en cas d'admission. A noter : le jury d'admission décidera du département d'inscription, qui pourra être l'un des 2 départements ou un autre des départements de l'ENS si les examinateurs le jugent plus adapté au projet du candidat
- Deux ou trois lettres de recommandation émanant d'enseignants du secondaire ou du supérieur, ou de professionnels du monde de la culture et des humanités, ou du domaine associatif, ou du monde médical (3 lettres au maximum)
- Une attestation du doyen de l'Université d'origine autorisant la candidature. Les candidats peuvent déposer leur candidature sans l'attestation si elle n'a pas pu être obtenue dans les temps.

2. A l'issue de l'examen des dossiers, le comité retiendra entre 10 et 15 étudiants pour les épreuves du concours :

- Écrit : commentaire d'un groupement de documents de nature différente (images, texte littéraire, historique, philosophique, médical, etc.) ayant trait aux humanités médicales. 4h.
- Oral : Une épreuve orale de 20 minutes : une présentation par le candidat de son parcours et de ses projets (projet de recherche et d'études, projet professionnel), puis un entretien avec le jury

À l'issue des épreuves, le jury proposera un classement de 5 candidats retenus pour le diplôme Médecine-Humanités.

ANNEXE 4

MODALITES DE FORMATION

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation à la recherche par la recherche relève du Code NSF 331n (Étude et recherche médicale) et du Code ROME K2401 (Recherche en sciences de l'homme et de la société). Elle doit permettre aux étudiants en médecine d'acquérir des compétences scientifiques et professionnelles en sciences humaines et sociales pour la recherche appliquée aux questions de santé :

- Analyser les enjeux des questions de santé à partir des débats méthodologiques en sciences humaines et sociales.
- Situer la place des humanités
 - o dans la relation médecin-malade et ses transformations sur la longue durée
 - o dans les enjeux de santé publique.
- Partager ces compétences au sein du travail hospitalier et des équipes de soin
- Proposer des évolutions significatives pour l'orientation du travail ou de la recherche clinique.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

- Enseignement obligatoire en présentiel le jeudi après-midi,
- Une enquête collective (compétences et application),
- Mini-mémoire de recherche (connaissances et compétences).

COMPETENCES A ACQUERIR

- Développer la capacité à formuler des questions de recherche SHS pertinentes pour la santé publique et la pratique clinique.
- Maîtriser les méthodes de recherche SHS : conception d'études, collecte de données, analyse qualitative et quantitative, interprétation rigoureuse.
- Acquérir les compétences nécessaires à la publication scientifique et à la diffusion des résultats, notamment dans des revues internationales et lors de colloques interdisciplinaires.
- Appliquer les enjeux éthiques et déontologiques dans le cadre de la recherche SHS en santé.
- Traduire les résultats de recherche en recommandations concrètes pour la pratique clinique et la santé publique.

Blocs de compétences

Bloc 1 – Élaboration de problématiques SHS en santé

- Identifier des questions scientifiques originales et applicables en santé publique ou clinique.
- Mobiliser et intégrer des cadres théoriques.
- Construire des revues de littérature rigoureuses et contextualisées.
- Positionner le projet dans le paysage scientifique national et international.

Bloc 2 – Conception et mise en œuvre d'études

- Choisir et justifier la méthodologie appropriée (corpus de textes, entretiens,

observation, études de cas, analyses mixtes).

- Garantir la rigueur scientifique et éthique de la collecte et de l'analyse des données.
- Appliquer les procédures réglementaires et déontologiques (consentement éclairé, autorisations institutionnelles, protection des données).
- Produire des données fiables, reproductibles et interprétables.

Bloc 3 – Valorisation et diffusion des résultats

- Rédiger des articles scientifiques selon les standards internationaux.
- Présenter et argumenter ses résultats dans des colloques et séminaires interdisciplinaires.
- Traduire les résultats en recommandations concrètes pour la pratique clinique et la santé publique.
- Développer une communication adaptée à différents publics (pairs, professionnels de santé, décideurs).

Bloc 4 – Posture de chercheur et interdisciplinarité

- Adopter une posture critique et autonome à l'interface médecine et SHS.
- Identifier les enjeux épistémologiques, méthodologiques et éthiques propres à la recherche SHS appliquée à la santé.
- Travailler dans des équipes inter- ou pluridisciplinaires.
- Développer la réflexivité sur sa pratique de recherche et ses implications pour la santé publique.

Modalités d'évaluation

- Mémoire ou article scientifique validé selon les standards internationaux.
- Soutenance orale devant un jury académique.
- Évaluation continue de projets de recherche et participation à des séminaires.
- Validation progressive des blocs de compétences avec indicateurs précis.

Secteurs d'activité et métiers visés

- Recherche académique et appliquée en santé publique, éthique médicale, philosophie, sociologie ou anthropologie de la santé.
- Conception et évaluation de politiques et programmes de santé.
- Analyse et conseil en organisation des soins, prévention et santé communautaire.
- Doctorat en sciences humaines et sociales appliquées à la santé publique.

Partenariats et adossement scientifique

Formation adossée à des unités de recherche reconnues et intégrée dans des réseaux de recherche en santé publique et SHS.

FORMATION ET RECHERCHE

L'orientation et la cohérence scientifiques de la formation sont assurées par l'adossement à l'IHRIM, UMR 5317, unité de recherche reconnue pour sa qualité et classée A+ l'HCERES. Tout comme cette unité de recherche, la formation proposée consiste en un fort ancrage dans l'histoire des idées en même temps qu'en une ouverture à des disciplines et approches complémentaires, notamment l'histoire des sciences, l'anthropologie, l'art et la littérature. Les thématiques abordées au cours des formations de la mention sont en étroite relation et au

croisement des recherches conduites au sein de l'IHRIM, plus particulièrement : « Histoire et imaginaire des sciences et des techniques », « Les systèmes de pensée et leurs textes » et « Les normes, les canons et leurs critiques ».

La formation à la recherche par la recherche s'organise au semestre 1 et semestre 2 sous la forme d'un TP « Compétences fondamentales pour l'enquête en SHS » la 1^{er} année et d'un séminaire de recherche de coordination sur les quatre années du diplôme de l'ENS dans le cadre d'un module interdisciplinaire du diplôme « Humanités médicales ».

TP. Compétence fondamentales de l'enquête en SHS

L'objectif du TP est d'apprendre à s'approprier le raisonnement contrôlé par les sources en SHS en accomplissant les opérations du processus de l'enquête empirique.

Au semestre 1, les séances sont organisées sous forme d'un projet de recherche tel qu'il peut se présenter dans un laboratoire de recherche : formuler un problème et constituer un corpus selon les techniques classiques (textes littéraires et philosophiques, archives, discours ordinaires, observations), analyser selon l'application de méthodes de codage en cohérence avec l'objectif, valider par itération selon le test de triangulation et de réflexivité). Cette formation à la recherche permet aux étudiant-e-s d'être opérationnel(le) et de se concentrer sur le sujet de recherche dans l'ensemble des laboratoires en SHS, toutes thématiques confondues. Une bibliographie de lectures obligatoires stipule les études paradigmatiques montrant le raisonnement contrôlé par les sources en SHS en variant les cadres théoriques et les méthodes.

Au semestre 2, les TP sont organisés sous la forme d'une enquête collective au sein de l'UMR 5317 IHRIM. Les étudiant-e-s construiront un corpus pour développer un raisonnement contrôlé par les sources afin de répondre à un problème donné et seront amené-e-s à en analyser les résultats en procédant à un test de validité par triangulation des sources pour s'initier à la rédaction scientifique.

Semestre 1 : 10 séances de 2h (14-16h)

Séance 1 : la formulation des problèmes et la construction du corpus

Séance 2 : Le processus de l'enquête (l'induction et l'abduction contrôlée, validation, triangulation et réflexivité)

Séance 3 : Les débats sur les cadres analytiques

Séance 4 : philologie, éditions et explication de textes

Séance 5 : archives et critique des sources

Séance 6 : grille d'entretien et codage

Séance 7 : grille d'observation et analyse des situations

Séance 8 : étude de cas 1 : un article

Séance 9 : étude de cas 2 : une monographie

Séance 10 : étude de cas 3 : un rapport

Semestre 2 : 10 séances de 2h (14-16h)

Séance 1 : Etat des connaissances sur un thème et formulation d'un problème

Séance 2 : Stratégies de construction du corpus

Séance 3 : Grille d'analyse des discours et archives

Séance 4 : Grille d'analyse des entretiens et des observations

Séance 5 : Codage

Séance 6 : Codage

Séance 7 : Résultats et conclusions

Séance 8 : Rédaction d'un article collectif

Séance 9 : Rédaction des chapitres d'un volume thématique

Séance 10 : Rédaction d'un rapport en Santé publique

Séminaire de recherche : « Médecine et Humanités : connaissances appliquées et simulation »

L'objectif du séminaire de recherche est d'examiner le problème de l'application des connaissances à partir des travaux portant sur la médecine et les humanités médicales. Or, la simulation est une médiation possible pour la formation à l'application et à la recherche d'applications en sciences expérimentales, ainsi qu'en sciences humaines et sociales. Deux formes de simulation peuvent alors s'opposer ou se rejoindre : comme forme d'expérimentation sociale en situation (comme le « jeu de rôles » ou la « recherche-action ») et comme modélisation multi-agents (ABM). Chaque séance analyse un cas empirique afin d'en saisir les enjeux contemporains au regard de la recherche en humanités médicales. Ainsi, le séminaire coordonne et accompagne l'intégration des étudiants aux débats actuels de ce domaine de recherche tout au long de la formation du double diplôme Médecine-Humanités, le jeudi après-midi, de 16 h à 18 h. Chaque séance se prépare sur la base d'une lecture obligatoire d'un article de recherche à discuter collectivement.

FONCTIONS DANS LE Double-diplôme

- Acquisition des fondamentaux : les compétences de recherche et la connaissance des grands débats pour s'orienter dans les Humanités.
- Création d'une promotion de médecins en immersion avec les élèves en Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sciences Sociales.
- La mise en œuvre des compétences de recherche : enquête collective et intégration des mémoires de recherches dans les débats de la communauté scientifique.